

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE –THIONVILLE**

Compte-rendu succinct de la séance du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2017 - 18 heures
Salle du Val Marie à Thionville

La séance est ouverte à 18 h 15.

Après avoir entendu quelques communications de M. le Président,

- **PREND ACTE** des décisions du Bureau Communautaire et du Président
- **ADOpte** le procès-verbal du Conseil Communautaire du 21 septembre 2017
- **PROCEDE** à l'élection :
 - de M. Patrick LUXEMBOURGER en qualité de 4^{ème} Vice-Président
 - de M. Patrick LUXEMBOURGER pour représenter la Communauté d'Agglomération au sein du :
 - Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain
 - Syndicat Mixte Moselle Aval
 - Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Thionilloise
- **DESIGNE** M. Patrick LUXEMBOURGER en qualité de représentant de la Communauté d'Agglomération pour siéger au sein :
 - de l'Assemblée Générale du Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle
 - de la Commission Locale d'Information (CLI) du Centre nucléaire de production électrique de Cattenom
 - du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de la Mission Locale du Nord-Mosellan
- **ÉMET** un avis favorable de principe sur l'organisation de l'action transfrontalière des collectivités territoriales du Nord lorrain et **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour poursuivre les négociations permettant de préfigurer la démarche de création d'un Pôle Métropolitain Frontalier
- S'agissant des compensations de défrichement lié à l'aménagement de la ZAC Meilbourg, **APPROUVE** la soumission au régime forestier de deux parcelles à Yutz et **APPROUVE** la convention à conclure avec le syndicat intercommunal de curage de Cattenom et environs relative à la réalisation des travaux de végétalisation de bords de cours d'eau dans le cadre de la renaturation du NACHTWEIDGRABEN
- S'agissant de la ZAC Metzange-Buchel, **AGREE** la cession à :
 - la SCI WOOD STOCK (Société BARBIER) d'une parcelle sur la ZAC Metzange-Buchel et **FIXE** le prix de cession du terrain à hauteur de 30€ HT le m²
 - la Société URBAVENIR d'une parcelle dénommée « pointe sud » du secteur loisir et **FIXE** le prix de cession du terrain à hauteur de 115€ HT le m²
- **DECIDE** le versement d'un montant de 40 000 € pour l'année 2017, au profit de l'association Moselle Nord Initiative permettant l'abondement du fonds d'intervention et **APPROUVE** la convention de partenariat afférente

- Concernant les finances :
 - **ADOPTE** la décision modificative n°2 du budget Collecte et Traitement des Déchets et n°1 du budget zones d'activité économiques
 - **ADOPTE** les anticipations sur le budget d'investissement 2018
 - **APPROUVE** la démarche partenariale avec la Direction Générale des Finances Publiques et la convention correspondante
 - **DECIDE** la révision de l'attribution de compensation à hauteur de -1% à partir de 2018 et **FIXE** les montants pour chacune des communes
 - **ATTRIBUE** aux communes d'Angevillers et Lommerange les fonds de concours dans le cadre des compensations financières fixées pour l'année 2017

- S'agissant des contrats de concession de délégation de service public conclus avec la Société SG2A L'HACIENDA pour les deux aires d'accueil des gens du voyage, **APPROUVE** :
 - la résiliation de plein droit pour cas de force majeure au 31 décembre 2017 pour l'aire « La Verdine » à Thionville
 - la suspension d'exécution pour l'aire d'accueil « Pache Mendes » à Yutz en 2017 et la réouverture de l'aire début 2018

- Concernant l'habitat social :
 - **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt souscrit par l'ESH BATIGERE NORD-EST destiné à financer la construction de 75 logements sur la ZAC Metzange-Buchel à Thionville
 - **APPROUVE** pour la période 2018-2020 :
 - l'engagement de la Communauté d'Agglomération au Programme « Habiter mieux » piloté par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), en partenariat avec le Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (CALM), **FIXE** à 500 € par dossier le montant de la subvention allouée aux propriétaires et **VALIDE** le versement de la subvention annuelle de 6 000 € au CALM
 - le versement au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) d'une subvention annuelle de 0,30 €/habitant
 - le versement à APOLO'J d'une subvention annuelle de 0,30 €/habitant

- Dans le cadre du soutien à l'Espace Info Energie, **APPROUVE** :
 - la convention triennale avec l'ADIL pour les années 2018 à 2020 en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch et les Communautés de Communes de l'Arc Mosellan, de Cattenom et Environs et Bouzonvillois Trois Frontières
 - le montant de la participation de la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville fixée à 8 718 € pour l'année 2018

- S'agissant de la collecte des déchets, **APPROUVE** la conclusion de contrats avec des éco-organismes concernant la valorisation des emballages ménagers et des papiers pour la période 2018-2022

- Concernant la construction du Centre Technique Communautaire, **DECIDE** d'attribuer le marché négocié faisant suite au concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse au groupement momentané d'opérateurs économiques composé de KL ARCHITECTES (mandataire), d'AIRE ARCHITECTURE (57070 METZ), d'INGEROP (57075 METZ CEDEX 03) et de SATM (57300 AY SUR MOSELLE

- **APPROUVE** la signature d'une convention de partenariat avec l'Office de Tourisme Pays Thionvillois Tourisme pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2018

- **DECIDE** d'apporter son soutien à l'organisation d'un concert interprété par l'orchestre symphonique de Thionville à Yutz et **AUTORISE**, à ce titre, le paiement d'un montant de 5 000 € à la Ville de Thionville pour l'organisation de cette manifestation
- **APPROUVE** la modification des statuts du Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain et **PREND ACTE** de son rapport d'activité 2016
- **ADOpte** trois motions relatives :
 - à la réglementation en vigueur concernant l'accueil des gens du voyage
 - à la préservation des ressources des organismes HLM
 - au maintien des Tribunaux de Grande Instance de Thionville et de Sarreguemines, et de la Cour d'Appel de Metz

La séance est levée à 20 h 35.